

Pour se marier à Mandres-les-roses, **au moins l'un des deux futurs époux doit y avoir son domicile.**

Il est indispensable de se déplacer à la Mairie pour retirer un dossier et réserver une date de mariage (cette date sera confirmée uniquement après le dépôt de votre dossier complet et reconnu régulier, y compris la publication des bans).

Dès que votre dossier est complet, 2 à 3 mois avant la date du mariage, appelez pour prendre rendez-vous :

- soit à la Mairie au 01 45 98 66 02

La présence des 2 futurs époux est obligatoire pour ce rendez-vous (prévoir une disponibilité de 45 minutes minimum).

Attention, en cas de dépôt de dossier tardif ou incomplet, la date du mariage devra être reportée.